

0595856V  
ACADEMIE DE LILLE  
LYCEE PROFESSIONNEL DE L'YSER  
18 BIS ROUTE D'ESQUELBECC  
59726 WORMHOUT CEDEX  
Tel : 0328656394

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2  
Numéro d'enregistrement : 1  
Année scolaire : 2025-2026  
Nombre de membres du CA : 27  
Quorum : 14  
Date de réunion de la séance initiale : 30/09/2025  
Nombre de présents à la séance initiale : 11  
⚠ Quorum non atteint  
Nombre de présents : 11

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 02/10/2025  
Réuni le : 08/10/2025  
Sous la présidence de : Sylvain Henry  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25  
Vu  
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54  
**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Séville du 23 novembre au 6 décembre 2025 , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.**  
Pièce(s) jointe(s)  
 Oui      Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Séville 2025. Le Conseil d'administration valide le budget pour le voyage à Séville avec le programme Erasmus + du 23 novembre au 6 décembre 2025.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	11
Pour :	11
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0595856V  
ACADEMIE DE LILLE  
LYCEE PROFESSIONNEL DE L'YSER  
18 BIS ROUTE D'ESQUELBECC  
59726 WORMHOUT CEDEX  
Tel : 0328656394

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2  
Numéro d'enregistrement : 2  
Année scolaire : 2025-2026  
Nombre de membres du CA : 27  
Quorum : 14  
Date de réunion de la séance initiale : 30/09/2025  
Nombre de présents à la séance initiale : 11  
⚠ Quorum non atteint  
Nombre de présents : 11

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 02/10/2025  
Réuni le : 08/10/2025  
Sous la présidence de : Sylvain Henry  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Contrat team Turbo self- Le Conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer le contrat team Turbo self pour 2026.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	11
Pour :	11
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0595856V  
ACADEMIE DE LILLE  
LYCEE PROFESSIONNEL DE L'YSER  
18 BIS ROUTE D'ESQUELBECC  
59726 WORMHOUT CEDEX  
Tel : 0328656394

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2  
Numéro d'enregistrement : 3  
Année scolaire : 2025-2026  
Nombre de membres du CA : 27  
Quorum : 14  
Date de réunion de la séance initiale : 30/09/2025  
Nombre de présents à la séance initiale : 11  
⚠ Quorum non atteint  
Nombre de présents : 11

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 02/10/2025  
Réuni le : 08/10/2025  
Sous la présidence de : Sylvain Henry  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Licence Turbo self- Le Conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer le contrat de licence d'utilisation du logiciel Turbo self pour 2026.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	11
Pour :	11
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0595856V  
ACADEMIE DE LILLE  
LYCEE PROFESSIONNEL DE L'YSER  
18 BIS ROUTE D'ESQUELBECCQ  
59726 WORMHOUT CEDEX  
Tel : 0328656394

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2  
Numéro d'enregistrement : 4  
Année scolaire : 2025-2026  
Nombre de membres du CA : 27  
Quorum : 14  
Date de réunion de la séance initiale : 30/09/2025  
Nombre de présents à la séance initiale : 11  
⚠ Quorum non atteint  
Nombre de présents : 11

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 02/10/2025  
Réuni le : 08/10/2025  
Sous la présidence de : Sylvain Henry  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Sur proposition du chef d'établissement, le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer la convention avec le Centre Hospitalier d'Hazebrouck pour l'organisation d'un pré-stage du 8 au 12 septembre 2025 au bénéfice des élèves de l'IFAS

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	11
Pour :	11
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0595856V  
ACADEMIE DE LILLE  
LYCEE PROFESSIONNEL DE L'YSER  
18 BIS ROUTE D'ESQUELBECC  
59726 WORMHOUT CEDEX  
Tel : 0328656394

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Action d'intenter ou de défendre en justice

Numéro de séance : 2  
Numéro d'enregistrement : 6  
Année scolaire : 2025-2026  
Nombre de membres du CA : 27  
Quorum : 14  
Date de réunion de la séance initiale : 30/09/2025  
Nombre de présents à la séance initiale : 11  
⚠ Quorum non atteint  
Nombre de présents : 11

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 02/10/2025  
Réuni le : 08/10/2025  
Sous la présidence de : Sylvain Henry  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25  
**Vu**  
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-9, R.421-20  
**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise les actions à intenter ou à défendre en justice**  
Pièce(s) jointe(s)  
 Oui  Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :  
Le Conseil d'administration donne autorisation au chef d'établissement d'ester ou défendre en justice.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	11
Pour :	11
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0595856V  
ACADEMIE DE LILLE  
LYCEE PROFESSIONNEL DE L'YSER  
18 BIS ROUTE D'ESQUELBECC  
59726 WORMHOUT CEDEX  
Tel : 0328656394

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2  
Numéro d'enregistrement : 12  
Année scolaire : 2025-2026  
Nombre de membres du CA : 27  
Quorum : 14  
Date de réunion de la séance initiale : 30/09/2025  
Nombre de présents à la séance initiale : 11  
⚠ Quorum non atteint  
Nombre de présents : 11

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 02/10/2025  
Réuni le : 08/10/2025  
Sous la présidence de : Sylvain Henry  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

IEM Vancauwenberghe - Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention avec l'IEM Vancauwenberghe de Zuydcoote pour la réalisation d'actions pédagogiques.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	11
Pour :	11
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0595856V  
ACADEMIE DE LILLE  
LYCEE PROFESSIONNEL DE L'YSER  
18 BIS ROUTE D'ESQUELBECC  
59726 WORMHOUT CEDEX  
Tel : 0328656394

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 23 juin 2025

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 13

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Date de réunion de la séance initiale : 30/09/2025

Nombre de présents à la séance initiale : 11

⚠ Quorum non atteint

Nombre de présents : 11

Le conseil d'administration

Convoqué le : 02/10/2025

Réuni le : 08/10/2025

Sous la présidence de : Sylvain Henry

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil d'Administration du 23 juin 2025**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Sur proposition du chef d'établissement, les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité le compte-rendu du Conseil d'Administration du 23 juin 2025

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

LYCEE PROFESSIONNEL DE L'YSER  
18 bis, route d'Esquelbecq – BP 31 – 59726 WORMHOUT CEDEX

## PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance n° 6 lundi 23 Juin 2025

Présidence : Sylvain HENRY, Proviseur  
Secrétariat : RUTMAN Emilie  
Quorum : 14  
Membres participants : 15

L'ordre du jour est le suivant :

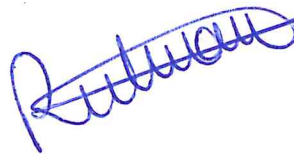
- 1 - Approbation des comptes rendus des Conseils d'Administration du 23 Avril 2025
- 2 – Conventions et contrats
- 3 – DBM pour information et vote
- 4 – Tarif des ventes des produits et des prestations de service réalisées par l'établissement
- 5 – Indemnités pour mission lourde ULIS
- 6 – Modification du règlement intérieur
- 7 – Autorisation de recrutement des personnels de droit public
- 8 – Calendrier des PFMP
- 9 – Projet ULMI
- 10 – Organisation du temps scolaire pour l'année 2025 2026
- 11 – Questions diverses

Le Président



Sylvain HENRY

Secrétaire de séance,



A blue ink signature of Emilie Rutman.

Emilie RUTMAN

LYCEE PROFESSIONNEL DE L'YSER  
18 bis, route d'Esquelbecq – BP 31 – 59726 WORMHOUT CEDEX

## PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance n° 6 lundi 23 Juin 2025

### 1 - Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 23 Avril 2025

Monsieur Henry, Proviseur, soumet le compte rendu du précédent conseil d'administration. Aucune remarque n'est émise.

*Vote à l'unanimité*

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

### 2 – Conventions et contrats

Madame Régniez présente les différentes conventions soumises au vote.

- **Le contrat de vérification du système incendie**

Pour :15 Contre : 0 Abstention : 0

Il s'agit d'un nouveau prestataire « Chubb » avec 2 visites par an pour un contrat annuel (démarrage au 1<sup>er</sup> septembre) pour un montant de 1216.50 €

- **La convention RGPD**

Pour :15 Contre : 0 Abstention : 0

Il s'agit de la désignation d'un nouveau délégué suite au décès du précédent.

- **Convention de Parcoursup**

Pour :15 Contre : 0 Abstention : 0

La convention établit l'utilisation de parcoursup comme sous-traitant pour la consultation des dossiers BTS et CSAG2S

- **Convention ERASMUS +**

Pour :15 Contre : 0 Abstention : 0

L'accréditation offre 28 642€ pour une activité du 01 juin 2025 au 31 aout 2026.

- **Création de l'UFA LP Yser**

Pour :14 Contre : 1 Abstention : 0

La convention est établie avec le GIP pour la création de l'UFA qui couvre les formations IFAP, IFAS et CSAD. A ce jour, la formation CSAG2S reste au GRETA.

L'intérêt d'un UFA au sein de l'établissement est la sécurisation des formations et le soutien financier assuré par le GIP.

Monsieur COSTES remarque qu'il existe un risque de diminution du nombre d'heures postes enseignants lorsque des apprentis sont comptabilisés dans l'effectif classe. Un changement du statut de l'enseignant est à craindre.

Monsieur HENRY précise que seul le lycée est porteur de l'IFAP. Une convention sera établie, en septembre 2025, avec le Lycée Angellier pour définir les termes du travail collaboratif.

Monsieur COSTES s'interroge sur l'intérêt du partenariat avec le lycée Angellier.

LYCEE PROFESSIONNEL DE L'YSER  
18 bis, route d'Esquelbecq – BP 31 – 59726 WORMHOUT CEDEX

## PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance n° 6 lundi 23 Juin 2025

Monsieur HENRY répond que l'obtention de 6 contrats d'apprentissage avec « A tes côtés », entité associative dans le domaine de la petite enfance n'a pu être possible que grâce à ce partenariat avec le lycée Angellier positionné sur le territoire de la CUD. C'est un engagement commun, soutenu par Monsieur VERGRIETE, pris pour l'ouverture de l'IFAP. De plus, cette collaboration permet un allègement de l'occupation des salles de classe sur la période Septembre/Novembre au sein du LP de l'Yser.

Monsieur HENRY précise également que les formateurs de l'IFAP ne sont pas des enseignants de l'établissements mais des personnels recrutés par le GIP titulaires du diplôme d'infirmière Puéricultrice.

Il précise également, qu'à ce jour, de nombreuses associations sont prêtes à accueillir des apprentis formés au Certificat de Spécialisation d'Aide à Domicile, mais qu'aucun apprenti ne peut être recruté – faute de candidats.

### - Semaine de l'industrie avec les ACLEE

Il n'y a plus de subvention pour les transports scolaires.

Monsieur HENRY se charge de réaliser un appel à projet auprès du dispositif « Proch'Orientation » pour la prise en charge des bus en tant qu'établissement support.

2000 € de subvention sera demandé. Le reste à charge sera à régler par les autres établissements (collèges et lycées professionnels)

3 – DBM pour information et vote

Madame REGNIEZ présente les DBM pour information :

- ✓ La DBM « ventilation de la taxe d'apprentissage OPC » à hauteur de 5 000 € (sèche-linge et centrale de nettoyage)
- ✓ La DBM « projet PHARE » à hauteur de 45.00 €
- ✓ La DBM « frais de stage des enseignants » à hauteur de 1090 € en dotation globalisée et à hauteur de 600 € prise sur la ligne budgétaire des carnets de correspondance

*Vote à l'unanimité*

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

4 – Tarif des ventes des produits et des prestations de service réalisées par l'établissement

Madame REGNIEZ informe des tarifs de la restauration scolaire applicables à la rentrée 2025 :

- Repas élèves : 3.85 €
- Repas commensaux avec coefficient inférieur à 432 : 3.44 €
- Repas commensaux avec coefficient supérieur à 432 : 4.80 €
- Repas Apprentis : 5.20 €
- Repas extérieurs : 8€

*Vote à l'unanimité*

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

LYCEE PROFESSIONNEL DE L'YSER  
18 bis, route d'Esquelbecq – BP 31 – 59726 WORMHOUT CEDEX

## PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance n° 6 lundi 23 Juin 2025

5 – Indemnités pour mission lourde ULIS		
Monsieur Henry propose au vote du CA la décharge de service à hauteur de 10h/semaine pour charge lourde de Mme MILLET, coordonnatrice ULIS		
<i>Vote à l'unanimité</i>		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
6 – Modification du règlement intérieur		
Monsieur Henry réalise la lecture des modifications apportées au règlement intérieur		
<i>Vote à l'unanimité</i>		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
7 – Autorisation de recrutement des personnels de droit public		
Monsieur Henry informe que le lycée bénéficie d'une dotation de 4.25 personnels. Suite au départ de Manon BRIOT, un nouveau personnel sera recruté pour septembre 2025		
<i>Vote à l'unanimité</i>		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
Départ à 14h54 de Mme DEHONDT, représentante de la Commune de Wormhout.		
8 – Calendrier des PFMP		
Madame HUGOO présente le calendrier pour l'année 2025 2026.		
<i>Vote à l'unanimité</i>		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

LYCEE PROFESSIONNEL DE L'YSER  
18 bis, route d'Esquelbecq – BP 31 – 59726 WORMHOUT CEDEX

## PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance n° 6 lundi 23 Juin 2025

### 9 – Projet ULMI

Monsieur HENRY présente les grandes lignes de l'appel à projet ULMI.  
Ce projet a pour objectif de remobiliser les élèves inscrits en CAP AAGA et CAP PSR et de développer leurs savoir-être. Ceci en donnant des expériences de vie et en leur permettant de comprendre ce qu'on leur transmet.

Les différentes activités proposées seraient :

- Un repas au restaurant avec « serveur »
- Du Ski en salle
- « Le bord du mer »
- Accrobranche
- Massage visage et mains...

Le financement de ce projet est en attente du retour de la Région

*Vote à l'unanimité*

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

### 10 – Organisation du temps scolaire pour l'année 2025 2026

Monsieur HENRY a présenté l'organisation en faisant la lecture des modifications du règlement intérieur

*Vote à l'unanimité*

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

### 11 – DIVERS 8-1 Questions des personnels

Monsieur HENRY expose les différentes questions émises par les personnels.

Remarque de Mme TYPRET : Elle souhaite que les comptes rendus du CA soient envoyés par mail aux enseignants de l'établissement. Monsieur HENRY précise que cette responsabilité est confiée aux membres actifs du CA.

Question 1 : Les projets innovants étant désormais gérés par le Rectorat et la dotation en PACTE en baisse, comment les heures de DNL seront-elles rémunérées, ainsi que les projets ERASMUS+ ?

Réponse 1 : Pour les heures DNL, il n'y a pas de problématique car les heures seront prises sur les heures du pacte enseignants (heures facultatives)

Pour les projets Erasmus, une affectation directe sera faite par le rectorat

En raison de la baisse de la DGH, il n'y a pas de solution pour les heures de la section euro. Les choix ont été faits en CA de prioriser le dédoublement des cours d'enseignement généraux en CAP.

LYCEE PROFESSIONNEL DE L'YSER  
18 bis, route d'Esquelbecq – BP 31 – 59726 WORMHOUT CEDEX

## PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance n° 6 lundi 23 Juin 2025

Question 2 : Serait-il possible d'avoir des précisions sur les intitulés utilisés dans Pronote pour notifier les absences des professeurs ?

Réponse 2 : 2 catégories d'absence apparaissent sur Pronote pour les élèves :

- Absences administratives pour jury et formation
- Absences personnelles pour les arrêts maladies

Question 3 : Pour les changements d'horaires, quel est le temps de déplacement prévu des élèves et des enseignants durant les interclasses ?

Réponse 3 : Il n'y a pas de changement par rapport à aujourd'hui.

Question 4 : Pourrait-on avoir l'information sur le nombre de PACTE et d'IMP ?

Réponse 4 : Il faut se référer au compte- rendus du conseil pédagogique et du conseil d'administration du mois d'octobre 2024.

Question 5 : Envisage-t-on de mettre en place quelque chose au niveau des usages du numérique dans l'établissement ?

Réponse 5 : Monsieur HENRY n'a pas compris la question et souhaite des précisions.

Question 6 : Concernant les surveillances d'examen, un décompte est-il réalisé pour chaque professeur ?

Réponse 6 : Monsieur HENRY répond que la surveillance fait partie de leurs missions et que la répartition se fait selon les besoins et les disponibilités des enseignants.

Question 7 : Connait-on les diverses possibilités de mobilité pour les années futures ?

Réponse 7 : Monsieur HENRY répond qu'il faut se rapprocher de Mmes THOMAS et NOEL pour connaître les destinations et la quotité pour l'année scolaire 2025 2026

Madame HUGOO précise que les mobilités accordées dans le cadre du CAMPUS ALS sont au nombre de 2 pour des mobilités cours et formation. Le lieu n'est pas défini.

Question 8 : Est-il possible de prévoir des Impressions couleurs pour les épreuves d'examen des élèves ULIS

Réponse 8 : Monsieur HENRY précise que cela est tout à fait envisageable.

Question 9 : Demande de convention pour l'utilisation du mur d'escale au collège de Steenvoorde.

Réponse 9 : Monsieur HENRY précise que si cela est nécessaire, une convention est à élaborer et signer avec le collège de Steenvoorde.

A l'issue des questions des personnels, Monsieur Henry clôt les travaux à 15 h 43.